

*Crédit d'impôt à l'emploi—Loi*

Cinquante-cinq p. 100 des personnes engagées étaient des jeunes Canadiens de 25 ans et moins parmi lesquels il y avait à peu près le même nombre d'hommes et de femmes. Plus de 34 p. 100 des nouveaux employés étaient des femmes.

La petite entreprise réserve un bon accueil à ce programme comme en témoigne le fait que 77 p. 100 de toutes les ententes ont été signées avec des entreprises comptant 20 employés ou moins, et dont 40 p. 100 n'avaient pas plus de cinq employés.

L'administration du Programme du crédit d'impôt à l'emploi est très économique, car une centaine de personnes suffisent à la tâche, pour l'ensemble du pays. Il s'agit sans aucun doute d'un programme important dans les régions où les secteurs industriels et commerciaux sont bien développés. Il est vrai également que les programmes comme Canada au Travail et Jeunesse Canada au Travail, qui ont été abolis l'année dernière par le gouvernement précédent dans tout l'Ontario et l'Ouest du pays à l'exception de certaines régions de la Colombie-Britannique, sont extrêmement importants. Si le secteur commercial et industriel n'est pas bien développé, le programme de crédit d'impôt ne peut pas marcher, faute d'employeurs. C'est certainement vrai pour les autochtones des réserves indiennes comme celles de la région d'Algoma-Manitoulin où nous avons 12 réserves et environ 5,000 Indiens de plein droit. Ce genre de programme n'est pas aussi facile à appliquer dans ces régions que des programmes d'emplois directs comme Canada au Travail.

Certains députés d'en face disent qu'il s'agit d'expédients. C'est peut-être vrai. Par contre, les prestations de bien-être social et d'assurance-chômage ne règlent certainement pas le problème. La plupart constatent avec satisfaction les avantages qu'ont pu retirer tant de collectivités, en particulier dans la région d'Algoma-Manitoulin, de programmes comme Canada au Travail. J'espère que le ministre, lorsqu'il révisera les programmes, en présentera un au cours de l'année qui sera destiné aux collectivités rurales, aux autochtones et aux jeunes.

L'automne dernier, lorsque le ministre conservateur de l'Emploi et de l'Immigration a réduit les crédits affectés au programme Canada au Travail, nous savions que 400 ou 500 personnes seraient sans travail, dont 45 p. 100 ou presque la moitié seraient des jeunes. A ce moment-là, j'ai organisé un colloque sur l'emploi dans ma circonscription pour étudier les programmes d'emplois directs, parce que j'estimais important d'en faire connaître l'importance au gouvernement. Des employeurs, des groupes communautaires, des professeurs, des représentants de programmes d'emplois directs, fédéraux et provinciaux ont participé à ce colloque. En somme, il y avait là un bon échantillonnage des communautés de cette région qui se sont réunies et qui ont discuté de ces programmes d'emploi.

Lorsque l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration a mis sur pied le programme Canada au travail en 1977, il savait que pendant quatre ou cinq ans, plusieurs centaines de milliers de jeunes viendraient se joindre à la population active du

Canada, et que le marché du travail ne pourrait en absorber immédiatement la majeure partie. Pour aider ces jeunes, nous avons adopté des mesures comme le programme de stimulants fiscaux et d'autres programmes d'emplois directs. Les avantages qu'ont retirés les collectivités, surtout dans les régions rurales, et qui se sont traduits par une amélioration des services sociaux et communautaires, la construction de quais, l'établissement de parcs et d'installations de loisirs, sont manifestes. Presque toutes les collectivités de ma circonscription ont grandement profité de ces programmes.

Ces programmes non seulement offrent à de nombreux jeunes leur premier emploi lorsque le secteur privé ne peut les accepter, mais ils améliorent en outre sensiblement la vie de la communauté dans son ensemble.

Je me réjouis certes de voir le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) parmi nous, car le programme Canada au travail, que j'espère voir de nouveau en vigueur cette année, devrait contribuer davantage au développement des quais et des ports de plaisance dans bien des régions du Canada, en collaboration avec les services du ministre, et plus particulièrement la Direction des ports pour petits bateaux. Ces travaux ont beaucoup contribué à améliorer les installations dans notre région. Le chenal Nord du lac Huron offre l'un des trois meilleurs centres de navigation de plaisance qui se puissent trouver n'importe où dans le monde, mais il est très difficile d'obtenir suffisamment de fonds pour améliorer les ports de plaisance et les appointements dans cette région dans le cadre des programmes réguliers d'entretien et d'immobilisations du ministère des Pêches et des Océans. Le travail accompli grâce à ces deux programmes a toutefois permis d'énormes améliorations.

● (1630)

Non seulement on réussit à créer de l'emploi, mais on améliore les équipements collectifs et, à long terme, on assure le développement de l'industrie touristique dont le potentiel est considérable. Ce projet de loi est loin de constituer une stratégie globale de l'emploi comme nos vis-à-vis l'ont dit. Nous voulons bien que ce soit un moyen de stimuler l'emploi dans l'entreprise privée. J'espère que ce programme sera suivi d'autres favorisant l'emploi direct, surtout dans les régions rurales qui ne pourront malheureusement pas en profiter comme elles ont bénéficié d'autres programmes par le passé. J'espère qu'il y aura d'autres programmes à l'avenir.

**M. Fred King (Okanagan-Similkameen):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord commenter une affirmation du député d'Algoma (M. Foster). Si vous avez réussi à reprendre le pouvoir, ce n'est pas parce que les électeurs approuvaient vos programmes économiques, et vous le savez bien.

**Une voix:** Règlement!

**M. King:** Les électeurs ont rejeté vos programmes, votre leadership a été contesté.